Ces objets figureront parmi les pièces à conviction.

Plusieurs fabricants de produits chimiques ont fait remettre à M. Atthalin des plans et aussi des modèles de tubes et de récipients qui avaient été dessinés par les inculpés eux-mêmes.

Le procès des anarchistes

Paris, 25 juin. — Le procès des anarchistes poursuivis à l'occasion de la manifestation du 1er mai pour provocation au meurtre, au pillage ou à l'insubordination dans l'armée devait être jugé demain par la cour d'assises.

Mais les prévenus s'étant pourvus en cassation contre l'arrêt de renvoi rendu par la chambre des mises en accusation, les débats sont ajournés à une autre session.

Au Tonkin

Paris, 25 juin. — Une dépêche d'Hanoï apprend que M. le lieutenant Lalmonet, de la légion étrangère, dont une balle reçue à Van-Ban avait brisé le crâne, vient d'être trépané et que M. le sous-lieutenant Dujeu, de l'infanterie de marine, grièvement blessé au genou a subi l'amputation de la jambe.

Ces deux officiers sont en voie de guérison.

L'incident de Zanzibar

Paris, 25 juin. — L'*Agence libre* publie la note suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Des renseignements puisés à source sûre, il résulte qu'une longue dépêche, recemment adressée de Saint-Pétersbourg à l'ambassadeur de Russie à Paris, recommande à ce diplomate de suivre avec une attention spéciale, l'incident de Zanzibar, d'instruire immédiatement le gouvernement de l'empereur sur les intentions du gouvernement français, sur la nature des réclamations qu'il entend formuler, et s'il entend en formuler, et, dans ce cas, si l'Angleterre et l'Allemagne passeraient outre à ces réclamations. »

Le cadavre d'enfant de la gare de Bercy
Une arrestation

Montpellier, 25 juin. — L'inspecteur principal du service de sûreté Jaume, venu spécialement à Montpellier pour l'affaire mystérieuse du colis funèbre expédié de notre ville par une dame Brun à une demoiselle Roland, à Nice, et renvoyé à Paris à la gare de Bercy, comme n'ayant pas été réclamé, a fait arrêter une fille Marie Gabalda, originaire du département de l'Aveyron. On sait que le petit cadavre était enveloppé dans du papier goudronné portant l'étiquette du chemin de fer, laquelle attestait son expédition à un nommé Combes, droguiste à Montpellier.

Or, comme l'inspecteur Jaume interrogeait Combes, il remarqua qu'une femme assistait, très émue, à cet entretien. Très intrigué par l'attitude de cette femme, il prit des renseignements sur elle et apprit que cette personne se nommait Marie Gabalda, exerçant la profession de tailleuse ; elle avait déjà eu trois enfants dont deux sont morts. Marie Gabalda, en sa qualité de compatriote, venait souvent chez Combes, qui a précisément pour voisin l'épicier Roussel, le fournisseur de la caisse dans laquelle a été expédié le cadavre.

Cette caisse renfermait, en outre, des morceaux d'étoffe dont on a retrouvé des spécimens chez Marie Gabalda, qui a accouché à l'époque de l'expédition du colis et qui ne peut dire ce qu'est devenu son enfant.

Malgré les dénégations de Marie Gabalda, il est plus que probable que l'expédition du cadavre a été faite par cette fille.

M. Brousse, juge d'instruction, a cru devoir la faire écrouer.

Un Français massacré à Aoba

Marseille, 25 juin. — Le courrier de Nouméa apporte la nouvelle que M. Robert Mercier, ancien employé des postes à Nouméa, établi à Aoba, a été massacré par les indigènes des Nouvelles-Hébrides.

La triple alliance

Vienne, 25 juin. — On considère comme prématurés les renseignements des journaux italiens annonçant la prolongation formelle de la triple alliance jusqu'en 1895 ; mais il semble certain que pendant les vacances d'été, les trois ministres dirigeants d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie échangeront leurs vues au sujets de l'opportunité de signer, dès à présent, une prolongation de la triple alliance.

Les voyages de Guillaume II

Berlin, 25 juin. — L'empereur et l'impératrice sont partis hier soir à dix heures pour Kiel. L'empereur y passera deux jours, puis il continuera son voyage sur Copenhague et Christiania.

L'impératrice rentrera à Potsdam, et le 27 elle partira pour Sassnitz.

L'île d'Héligoland

Berlin, 25 juin. — La *Réforme de Hambourg* est informée d'Héligoland qu'il est stipulé dans la convention anglo-allemande que l'île ne peut être fortifiée sans l'assentiment de l'Angleterre.

Un agent consulaire anglais doit veiller aux intérêts des sujets britanniques.

Un journal français en Russie

Saint-Pétersbourg, 25 juin. — Le *Novie-Vrémia* annonce qu'un sujet italien a obtenu du gouvernement russe l'autorisation de publier à Moscou un journal français, sous le titre de : la *Russie industrielle*.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 23 juin. — Hauteur barométrique, 764. Température :
A 7 heures du matin.. 18 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 27 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 25 degrés audessus de zéro.

Paris, 25 juin. — L'aire des fortes pressions s'est concentrée sur la France et le maximum se trouve près de Paris (767 mjm). En même temps, une zone de faibles pressions océaniennes dont le centre est vers l'Islande, s'est rapprochée du continent et la baisse barométrique est presque générale.

Les courants d'Ouest sont forts en Ecosse, faibles sur la Manche ; de faibles brises de l'Est règnent sur nos côtes de l'Océan. Les pluies ont continué en Allemagne, sur les Iles Britanniques et dans le bassin de la Baltique.

La température monte et elle est très élevée en Russie. Ce matin, le thermomètre marquait 10 degrés à Stornoway, 15 à Vienne, 18 à Paris, Kuopio, 20 à Biarritz, Moscou, et 21 à Perpignan.

En France, le temps est au beau, au chaud et devient orageux dans l'Ouest.

A Paris, hier, beau temps.

Température : maximum 25 degrés 4; minimum, 10 degrés 8.

ÉDITION « FRANÇAISE »
DES PARTITIONS DE MUSIQUE
de tous les chefs-d'œuvre classiques

Cette édition est mise en vente, à partir de ce jour, à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. Elle est absolument irréprochable, comme gravure et comme papier. Elle comprend les partitions suivantes :

Lucie de Lammermoor, (Donizetti). *Othello*, (G. Rossini). *Le Freischütz*, (C. Ch. Weber). *Les Noces de Figaro*, (Mozart). *Le Barbier de Séville*, (G. Rossini). *Norma*, (Bellini). *Lucrèce Borgia*, (G. Donizetti). *La Somnambule*. (Bellini). 25 Mélodies célèbres, *paroles françaises* (Franz Schubert). *La Flute enchantée*, (Mozart). *Les Puritains*, (Bellini).

Le prix est de **2** francs, au lieu de 6 et 10 fr.; toute la collection peut être acquise pour 20 francs.

Toutes les partitions célèbres seront successivement publiées dans le même format, et vendues aux mêmes conditions. Nous donnerons leurs titres, dès leur apparition.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Un nouveau bureau d'octroi à Roubaix. — Un décret de M. le président de la République, en date du 4 juin 1890, autorise la création d'un bureau d'octroi dans le quartier de l'Allumette, à Roubaix.

La rue Victor Hugo. — Par décret du président de la République, est déclaré d'utilité publique le prolongement de la rue Victor Hugo jusqu'au carrefour des rues de Mons et des Trois-Ponts.

Le Maire de Roubaix, agissant au nom de la ville, est autorisé à acquérir ces terrains, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, conformément à la loi du 3 mai 1841.

La dépense évaluée en totalité à 24.500 francs, sera couverte tant à l'aide des ressources budgétaires de la ville qu'au moyen du produit de souscriptions consenties volontairement par divers propriétaires intéressés.

Le plan des alignements de la rue Victor Hugo sera déposé pendant un mois au Secrétariat de la mairie, afin que les propriétaires intéressés puissent en prendre connaissance.

La circulation des cars à vapeur. — C'est mardi que la circulation des tramways entre la Grand'Place et la rue de Lille devait être rétablie. Mais les travaux de voirie n'étant pas terminés, la reprise de la circulation a été reportée à une date ultérieure.

Un cercle vélocipédique. — On annonce la formation d'un cercle vélocipédique roubaisien, qui aura son siège au Cafe Léon, boulevard de Paris. Le nombre des adhérents est déjà grand.

Nous souhaitons bonne chance à la société en formation.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêté en date du 20 juin 1890, M. le préfet du Nord a autorisé la création, à Roubaix, rue de l'Epeule, 73, d'une société particulière de jeu de piquet dite : *Les Drôles*.

Des agressions nocturnes graves ont eu lieu à Roubaix durant la nuit de samedi à dimanche ; les faits sont jusqu'ici restés ignorés du public. Vers onze heures et quart, la maison de M. A. Pollet, épicier, rue des Filatures, reçut la visite de plusieurs malfaiteurs qui s'introduisirent dans la cour. Mais ils furent reçus par deux chiens de garde de forte taille qui les forcèrent à déguerpir au plus vite.

Un quart d'heure plus tard, un ouvrier de la filature Lemaire et Dillies, traversant la rue des Longues-Haies, rencontra une bande de cinq à six individus qui, après lui avoir donné des coups de tête dans le ventre, le débarrassèrent de sa montre et de son porte-monnaie contenant une somme de vingt-cinq francs.

Puis, non contents de leurs exploits, car on suppose que c'est la même bande qui a opéré partout, les malfaiteurs ou plutôt l'un d'eux, profitant de ce qu'un tisserand, M. Abel Lauvau, demeurant chez M. Allegart, angle des rues Saint-André et des Filatures, lui demandait sa route, lui asséna sur le front un violent coup de casse-tête, ou coup poing américain. Puis, profitant de son évanouissement, il le fouilla et lui déroba le montant de sa semaine, s'élevant environ à vingt-cinq francs. Une enquête est ouverte.

Une arrestation mouvementée. — Un jeune homme de vingt-un ans, Théodore Schœnmacker, habitant au numéro 53 de la rue de la Rondelle, a mis, dans l'après-midi de mercredi, tout son quartier en émoi.

Ce garçon, que l'on suppose avoir agi sous l'influence de la boisson, était rentré chez lui dans un état de grande surexcitation et à plusieurs reprises, avait menacé de tuer sa mère.

Des voisins, que les cris de la pauvre femme avaient attirés, avaient été obligés de fuir devant les menaces de mort que proférait contre eux le jeune homme, qui, dans le but de satisfaire sa colère, s'enferma dans la maison.

Craignant un malheur, un homme du voisinage courut prévenir un agent de ce qui se passait. L'agent Cochez ne tarda pas à arriver et il trouva Schœnmacker, brandissant, du haut d'une croisée du premier étage, un grand sabre de cavalerie. L'agent réussit à pénétrer dans la maison, mais il fut fort maltraité et crut prudent de demander du renfort.

Une escouade d'agents arriva bientôt ; Schœnmacker refusa d'ouvrir et il les insulta grossièrement, les menaçant de se livrer sur eux à des voies de fait.

A un moment donné il essaya de se sauver par dessus les toits, mais voyant que les habitants du quartier, réunis en grand nombre dans la rue, lui coupaient la retraite, il rentra dans la chambre et recommença à faire à la croisée des menaces à la police.

M Horber, commissaire de police du premier arrondissement, prévenu de ce qui se passait, se rendit rue de la Rondelle avec plusieurs agents. Il somma Schœnmacker d'ouvrir la porte et ce n'est que lorsque celui-ci s'aperçut que M. Horber cherchait à pénétrer chez lui par l'immeuble voisin qu'il se décida à descendre et à ouvrir la porte.

Une lutte violente s'engagea alors entre les agents et ce forcené. Mais force resta à la loi. Schœnmacker fut arrêté et conduit sous bonne escorte au poste de police de la rue Saint Vincent de Paul. La police dut le protéger contre les menaces de la foule indignée, qui voulait lui faire un mauvais parti.

Cette affaire a causé une grande émotion dans la rue de la Rondelle et de nombreux groupes n'ont cessé de stationner dans la rue jusque fort tard dans la soirée.

Un commencement d'incendie, rue Saint-Antoine. — Un incendie s'est déclaré, mercredi, à une heure de l'après-midi, dans la filature de MM. Louis Lefebvre et P. Bastin, rue Saint-Antoine.

Le feu a pris naissance dans le séchoir, et s'est communiqué à des écheveaux de laine. L'alarme a été donnée par des ouvriers qui se rendaient à leur travail. Immédiatement, des secours ont été demandés par téléphone, mais les ouvriers et les voisins se mirent à l'œuvre avec tant d'ardeur, que bientôt le feu fut conjuré et les secours contremandés.

Les dégâts sont évalués à environ trois cents francs, couverts par une assurance.

Un accident, rue du Fort. — Un ouvrier dauber, habitant la rue Wallon, M. Jules Fresnoy, travaillait, mardi matin, à la réparation d'un arbre de transmission, quand celui-ci lui tomba sur le pied droit et lui fit une assez grave blessure.

On transporta le malheureux ouvrier à son domicile, où il a reçu les soins de M. le docteur Butruille.

Une chute. — En travaillant à la façade d'une maison, route de Wattrelos, un peintre du nom de Ladsous, est tombé d'une hauteur d'environ trois mètres et s'est démis le poignet. Après un premier pansement le blessé a pu regagner sa maison hameau de la Martelotte.

Une pauvre folle. — Une malheureuse ouvrière, de la rue du Nouveau-Monde, a été prise subitement chez elle d'un accès de folie.

Cette femme, Joséphine Witerberq, qui est âgée de cinquante ans, était occupée aux travaux de son ménage quand la maladie s'est déclarée. Son mari ne pouvant arriver à s'en rendre maître a été obligé de demander aide et protection à la police.

La pauvre femme a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Un vol, rue du Pays. — Depuis quelque temps, de nombreux vols à la tire se commettent dans les voitures de M. Vanoverschelde, camionneur, rue Pellart. En moins d'un mois, plus de vingt colis ont été enlevés et il est a remarquer que ces vols se commettent toujours lorsque le conducteur pénètre dans la maison pour donner livraison du colis. On serait tenté de croire qu'une bande organisée suit les voitures et, pour arriver à découvrir les auteurs de ces vols, il faudrait qu'un agent surveillât les voitures pendant l'absence du conducteur.

Mercredi, vers dix heures du matin, pendant que le conducteur d'une de ces voitures, le nommé Vercams, était entré chez MM. Tiberghien frères, rue du Pays, un colis contenant une pièce d'étoffe et destiné à M. Achille Deledalle, fabricant, rue de la Fosse-aux-Chênes, a été enlevé.

Le conducteur, qui a été plusieurs fois déjà victime de vols semblables, a porté plainte.

Un vol, boulevard de Strasbourg. — Dans l'après-midi de mardi, vers trois heures, deux gamins de dix et douze ans, dont les parents habitent rue de la conférence, décidèrent, au lieu de se rendre à l'école, d'aller dévaliser la boutique d'un marchand de gateaux, Alexandre Vandesoppel, installée boulevard de Strasbourg.

Les deux frères ont profité du moment où le marchand s'absentait pour déclouer un panneau de la cloison, pénétrer dans la baraque et enlever les pâtisseries.

Un individu qui passait par là, vit les deux mauvais sujets prendre la fuite, les suivit jusqu'à leur maison et les dénonça au marchand qui va les traduire en police correctionnelle.

Trois arrestations. — Les employés de la gare de Tourcoing s'apercevaient, il y a quelques jours, que des voleurs s'introduisaient la nuit, dans les voies et s'emparaient de différentes marchandises, notamment de sacs de pommes de terre.

Une enquête fut ouverte et les soupçons se portèrent sur deux individus habitant, à Roubaix, le quai de Calais.

Une perquisition, opérée au domicile de ces individus, Ladislas Delannoy et Amé Dugardin, amena la preuve de leur culpabilité.

Tous deux ont été mis en état d'arrestation et conduits à la prison de Lille.

Une troisième arrestation a été faite mardi après midi ; celle d'un marchand de la rue Magenta, Frédéric D..., pour complicité de vol par recel.

Un pick-pocket. — Dans l'après-midi de mardi, vers quatre heures et demie, une jeune fille de dix-huit ans, a été victime d'un vol sur la Grand'Place.

Elle s'était arrêtée devant les magasins de M. Fraignac où a lieu actuellement une vente publique de parapluies, quand, dans un moment de bousculade, elle sentit une main s'introduire dans sa poche. Immédiatement elle se retourna et elle constata qu'en effet on venait de lui enlever son porte-monnaie contenant une somme de cinq francs cinquante centimes.

Les soupçons se portèrent sur un individu qui se trouvait à côté d'elle. Elle fit semblant de se retirer et courut prévenir un agent de police à qui elle désigna celui qu'elle croyait être l'auteur du vol. L'individu fut arrêté et conduit au poste. On le fouilla, mais n'ayant pas été trouvé nanti du porte-monnaie, il a été remis en liberté.

Un sauvetage quai de Rouen. — Sous ce titre nous avons raconté qu'un enfant de douze ans était tombé à l'eau et en avait été retiré par un batelier nommé Huile.

Le véritable nom de ce sauveteur est Emile Heulle, patron du bateau Mazaniello de, Fresnes, Nord.

Un amateur de fruits. — Le jeune G..., un écolier âgé de onze ans, aime tellement les fruits que, pour pouvoir en manger à loisir, il se dispense très facilement de l'école.

Dans l'après-midi de mardi, en passant devant la propriété de M. Désiré Heuls, jardinier, rue de la Vigne, il aperçut un superbe cerisier, dont les fruits commençaient à murir. Tenté par cette découverte, il escalada la muraille et s'introduisit dans le jardin.

Il s'y trouvait depuis quelques minutes lorsque le jardinier aperçut le jeune maraudeur qui voulait grimper sur le cerisier. Il le laissa monter à son aise mais quand il l'y vit installé, il se fit voir. Le gamin n'hésita pas à faire le saut périlleux et il réussit à s'enfuir.

Mais, il avait oublié d'emporter avec lui ses livres de classe sur la couverture desquels se trouvaient inscrits et son nom et son adresse. M. Heuls a porté plainte.

Toujours les ivrognes. — Rue du Fort, mardi, vers huit heures du soir, plus de deux cents personnes entouraient un ouvrier de la rue de l'Alma, Albert H... qui avait une discussion violente avec sa femme. H... était ivre, il a été l'objet d'un rapport.

Un tisserand, Henri B..., sous prétexte que tout tournait autour de lui et qu'il n'avait plus le courage de se soutenir, s'était couché au milieu de la rue de Lannoy à 7 heures du soir. La police a eu toutes les peines du monde à le réveiller et à le conduire au poste.

Le cabaret de Mme Thuilliet, recevait, mardi, vers huit heures du soir, la visite d'un ouvrier maçon, *Désiré D..., qui, sous l'influence de la boisson*, ne trouva rien de mieux que de calmer son énervement en rouant de coups la femme qui l'accompagnait. La cabaretière fut obligé d'avoir recours à la police pour faire cesser le désordre.

Un maçon, Désiré Delessalle, de la rue Jacquart, rentrait chez lui quelque peu ivre, mardi soir vers cinq heures, il ferma sa porte à clef et sans motif aucun tomba à bras raccourcis sur Eugénie Vercruysse, peigneuse, qui partage son domicile. Celle-ci appela au secours, et un cabaretier voisin accompagné d'un client durent enfoncer la porte pour tirer Eugénie Vercruysse des mains de Delessalle; il voulait l'étrangler.

Remis aux agents, Delessalle fut conduit au dépôt.

Une condamnation. — Le tribunal correctionnel a condamné, à un mois de prison, Sidonie Vandembroucq, âgée de 21 ans, pour vols commis à Roubaix.

Un gamin de treize ans, Emile S..., traversait, mardi à huit heures du soir, un champ de blé appartenant à M. Bonte, fermier aux environs de la gare du Pile. Un agent survint et dressa une contravention au gamin.

Les épaves. — Une montre de dame avec chaîne a été trouvée mardi après-midi, sur la voie publique et rapportée au bureau du commissariat central de police où on peut la réclamer.

Le même jour, un habitant de la rue du Tilleul, M. Valentin Caby, a trouvé sur la Grand'Place, une petite sacoche en cuir de Russie rouge avec poignée en nickel; il s'est empressé de la déposer au bureau central de police.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de mardi, cinq chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et quatre contraventions dressées pour divagation.

Association amicale des anciens élèves des Frères. — La commission nous prie de rappeler aux sociétaires que le départ de Roubaix, pour le bois de Phalempin, aura lieu dimanche prochain à neuf heures précises, de chez M. Delreux, rue de Lannoy.

Elle compte sur l'exactitude de ses membres.

Les adhésions sont reçues, aux adresses ordinaires, jusqu'au jeudi soir 26 courant.

Croix. — Un vol audacieux a été commis, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Brisbout, charcutier, rue Gambetta.

Des voleurs — on a tout lieu de supposer qu'ils étaient plusieurs — ont ouvert la porte au moyen d'une clef soit d'un passe-partout, et ont dérobé un franc en monnaie de billion, qui se trouvait dans le tiroir du comptoir, deux jambons et des saucissons et un grand panier de boucher.

Ils ont ensuite pénétré dans la place contiguë à celle servant de boutique, et ont ouvert un secrétaire dont la clef se trouvait au dessus du meuble.

Là, ils ont pris 150 fr. en pièces de cinq francs, une pièce de 10 fr., 75 à 80 fr. de menues monnaies, un porte-monnaie mignon contenant une pièce de 20 dollars américaine au millésime de 1879, un billet de banque de cinq francs et une pièce d'or de cent francs.

On croit que les malfaiteurs ont accompli leur vol entre deux et trois heures.

C'est en se levant seulement que M. Brisbout a constaté qu'on s'était introduit chez lui et qu'on l'avait volé. On n'a aucune indication pouvant mettre sur la trace des coupables, qui sont activement recherchés.

— Trois vagabonds de sept à onze ans, qui avaient pris l'habitude de marauder toutes les nuits, ont été arrêtés, mercredi matin, par la police. Ce sont Henri Devolder, Marcel Rue et Eugène Delvoye.

Ces trois gamins ont été l'objet de procès-verbaux dont, naturellement, les parents payeront les suites.

— Une réunion de cobaretiers a eu lieu mardi soir chez Mme veuve Leclercq, dans le but de former un syndicat.

Wasquehal — Un ouvrier nommé Sorris, âgé de 21 ans, a une manière toute particulière de se faire agréer comme beau-fils. Dimanche soir, sous prétexte que M. Foucart ne voulait pas lui permettre de présenter ses hommages à sa jeune fille, il est tombé sur lui à bras raccourcis et n'a cessé de frapper que vaincu par la fatigue. Naturellement, Sorris a été l'objet d'un procès-verbal.

Wattrelos. — *L'affaire de la frontière.* — L'état du blessé, Alfred Legagneur, reste toujours stationnaire. Bien que les douleurs qu'il ressent soient violentes, il répond à toutes les questions qu'on lui pose.

Dans l'après-midi de mercredi, M. Legrand, juge d'instruction à Lille, accompagné de son secrétaire, s'est rendu chez M. Pauwels, plafonneur, beau-frère du blessé. Il a longuement interrogé le jeune homme et a insisté auprès de lui pour connaitre les motifs qui l'avaient poussé à commettre l'agression que l'on sait.

Flers. — Les habitants de Flers (Pont du Breucq) font circuler une pétition qui a déjà recueilli de nombreuses signatures et dont voici le texte :

« A monsieur le Maire et messieurs les conseillers municipaux de Flers,

» Les propriétaires, fermiers et habitants du Breucq (Flers) tous riverains de la Marque, vous prient d'apporter toute votre attention sur l'état détestable des eaux de la rivière la Marque.

» Ces eaux, depuis deux ans surtout, sont toujours ou rouges ou brunes ; en un mot, elles sont presque chaque jour gâtées par les teinturiers d'Hem. Cela cause un grand préjudice et un grand ennui pour les soussignés, car tous les riverains consommaient autrefois de l'eau de la rivière ; ils doivent aujourd'hui aller chercher de l'eau à de grandes distances ; ils ne peuvent plus même s'en servir pour laver et blanchir le linge ; ils ne peuvent plus la donner sans danger comme boisson pour les bestiaux.

» Nous ne parlons pas ici du poisson qui, dans le temps, était *très abondant* dans la rivière.

» Déjà, nous le savons, le Conseil municipal s'est occupé de cette question importante; nous le prions instamment de prendre enfin les mesures nécessaires et d'informer la Préfecture de nos justes réclamations.

» En attendant que vous veuilliez faire droit à cette demande, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos respectueuses salutations. »

(*Suivent les signatures.*)

— *Une agression.* — Un cultivateur, M. Leplat, avait été obligé, il y a quelques semaines, de se priver des services d'un de ses domestiques, à cause de son mauvais travail et de son inconduite. Celui-ci résolut de se venger.

Dimanche soir, étant en état d'ébriété, il alla, accompagné de plusieurs autres individus, attendre M. Leplat près de sa maison.

Quand le fermier sortit, la bande se jeta sur lui, le terrassa et lui porta a la tête plusieurs coups d'instruments tranchants. Après bien des efforts, M. Leplat réussit à se dégager des mains de ses agresseurs et alla porter plainte.

Dans l'après-midi de mardi, la Gendarmerie de Roubaix s'est rendue à Flers et a arrêté les coupables. L'un d'eux a été trouvé porteur d'un révolver chargé. L'enquête continue.

— La gendarmerie de Roubaix a procédé, mercredi matin, à l'arrestation d'un porteur de journaux du *Cri du Travailleur*, Emile Bouchat, habitant Flers.

Cet homme, qui est poursuivi pour diffamation envers le Président de la République et outrages envers le conseil municipal de Flers, sera dirigé sur Lille jeudi matin.

— *Un vol.* — Des malfaiteurs ont pénétré avec effraction dans la cour de M. Duthilleul, cabaretier à Flers, et lui ont enlevé un lapin. Les malfaiteurs sont jusqu'ici restés inconnus.

AU GRAND CAMELIA, *1, rue de la Gare, LILLE*. — Tissus légers et nouveautés pour toilettes de plage et de campagne. 23021—46103

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour ce genre de traitement, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 20642—41910

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

RENSEIGNEMENTS MILITAIRES

Les familles et en général toute personne désirant un renseignement touchant à l'application de la loi sur l'armée peuvent écrire au *Journal de Roubaix* en joignant un franc en timbres-poste. Il leur sera répondu en petite correspondance par notre collaborateur spécialement chargé de la partie militaire.

Si l'on désire un renseignement ou une consultation par lettre privée, prière de joindre *trois francs* en timbres-poste.

TOURCOING

Accident mortel. — Mlle Deschamps, rue des Trois-Pierres à la Marlière, en rentrant, mardi vers 8 heures du soir, fut étonnée de ne pas trouver sa mère, Rosalie Plouvier, âgée de 69 ans, dans la salle commune. Elle voulut monter à l'étage, mais il ne lui fut pas possible, malgré tous ses efforts, d'ouvrir la porte de l'escalier.

Elle appela une voisine et à elles deux, elles parvinrent à faire jouer la clinche ; elles reculèrent épouvantées : le cadavre de la femme était en quelque sorte arquebouté derrière la porte et c'est ce qui avait empêché de l'ouvrir.

On suppose que cette femme, étant à son grenier, sera tombée la tête la première, par la trappe de l'escalier que ne garantissait aucune balustrade.

Les contestations ont été faites par le docteur Catteau.

Affaire de mœurs. — Décidément ces tristes affaires deviennent par trop fréquentes chez nous, et il arrive malheureusement que la police n'en a connaissance qu'après un certain temps.

Qu'on le sache bien ; ces scènes scandaleuses n'ont pas toujours les jeunes gens pour auteurs.

On serait bien étonné si nous donnions les noms de ceux qui sont appelés à venir raconter ce qu'ils ont vu, ce qu'ils ont fait : pourquoi ils ont offert une tournée, une bouteille de vin, en telle et telle circonstance. C'est absolument déplorable et écœurant en même temps.

Pour cette fois les faits se sont passés dans le quartier de la Malcense. La femme à 43 ans et elle exerce la profession de lessiveuse. Elle est belge, mais malheureusement mariée à un Français, qu'elle a quitté depuis 8 ans.

Nous ajouterons seulement que tout s'est passé en plein jour et qu'on a bu du champagne !

Autorisation de bâtir. — M. Delval, rue du Casino, modifications à la façade de sa maison.

Un vol domestique. — Une femme de 50 ans, Sidonie-Joseph Lefebvre, lessiveuse à la Blanche-Porte, avait travaillé la semaine dernière dans une maison. Après son départ, on s'aperçut de la disparition d'une grande chaîne en argent. Les soupçons se portèrent immédiatement sur elle, mais comme on n'avait pas de preuve on ne porta pas plainte.

On apprit bientôt qu'un cabaretier du voisinage avait reçu en gage, de la femme Lefebvre, une chaîne d'argent, que la volée reconnut pour être la sienne.

La voleuse, qui est aussi soupçonnée d'avoir soustrait une certaine somme au même cabaretier, a été arrêtée.

Vol de volailles au Blanc-Seau. — Mercredi matin, vers 4 heures, les gardes Delnatte et Verschelden du Blanc-Seau donnèrent la chasse à deux individus portant un sac qui à leur vue s'enfuyaient à toutes jambes. Les hommes serrés de près abandonnèrent leur charge et parvinrent à s'échapper. Le sac contenait un coq, trois poules et deux lapins, auxquels on avait tordu le cou. Le sac et son contenu sont déposés au bureau de police.

Au Petit-Tourcoing. — Louis Delvinquière, marchand de légumes au Clinquet, était allé chez M. Deltour, grand producteur de fraises au Petit-Tourcoing. Le marchand de légumes qui avait par trop fêté le lundi, marchait sans précaution dans le parterre et piétinait fraises et plates-bandes. Deltour lui en fit l'observation, mais Delvinquière se fâcha, sauta sur Deltour, lui porta force coups de poing et lui cassa deux incisives !

La gendarmerie a dressé procès-verbal.

Halluin. — L'adoration du Saint-Sacrement a été célébrée mercredi, avec solennité.

Les sermons ont été donnés en français et en flamand par MM. Wallart et Thibaut, et ont été très suivis.

— Un pari avait été engagé entre M. X.... et M. Z... pour le parcours d'un espace de 200 mètres, le premier à pied, le second en vélocipède. C'est M. X... qui a été le vainqueur. On annonce comme très prochain une course à laquelle prendrait part un cavalier et un vélocipédiste. Le but de la course serait Wervicq, aller et retour.

LILLE

L'affaire Doby. — Et l'affaire Doby, où en est-elle? Telle est la question que nous posent à chaque instant beaucoup de nos lecteurs.

Tout ce que nous pouvons leur dire, c'est que l'hypothèse de la disparition volontaire du garçon de recettes est plus que jamais en faveur dans les sphères officielles; le parquet et la police de sûreté sont absolument persuadés que Doby s'est enfui avec sa recette.

Bien plus, on prétend avoir aujourd'hui la preuve qu'il est réfugié soit dans les Pays-Bas, *soit en Allemagne. On ajoute même qu'il aurait*, pour compagnons de fugue, un homme et une femme qui l'auraient aidé à s'enfuir de Lille.

Ici, à Lille, la police cherche activement à découvrir des correspondances de Doby.

Que résultera-t-il de toutes ces investigations qui, nous assure-t-on, auraient lieu à l'instigation d'une cabaretière des environs de l'église Saint-Maurice, laquelle poursuivrait vivement l'affaire et se rendrait fréquemment à cet effet à la direction de la Banque de France ? Qu'y a-t-il de vrai dans tous ces racontars ? Nous confessons humblement que nous n'avons pu jusqu'ici pénétrer le mystère dont s'enveloppent les auteurs de ces recherches.

Voilà plusieurs semaines que l'on annonce que l'on connait la retraite de Doby. Or, on ne l'arrête jamais, on donne comme excuse la mauvaise volonté de la police étrangère, ce qui semble une véritable fumisterie. En fait de police étrangère, on a pu voir avec quel empressement la police espagnole de Cuba, qui ne passe pourtant pas pour la plus parfaite des polices, a mis la main sur Eyraud !

Toutes les raisons alléguées peuvent donc paraitre, jusqu'à nouvel ordre, de mauvais aloi à beaucoup de gens. Si on connait si bien l'endroit où s'est réfugié Doby, qu'on le fasse arrêter ! En attendant, maints de nos concitoyens continueront à rester sceptiques quant à l'hypothèse de la fuite, et le dernier voyage des agents de la Banque de France n'est pas fait pour dissiper ce scepticisme.

Jusqu'à preuves plus sérieuses, le mystère qui plane sur cette affaire ne semble par éclairci.

URBI ET ORBI

En quelque lieu du monde où paraît un journal,
Qu'il soit turc ou saxon, mandchou, latin ou slave,
C'est en vers qu'il t'exalte, ô savon sans rival,
Dont l'univers entier se parfume et se lave !
23090d *Un polyglotte à l'inventeur du Congo.*

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

— Le cercle *Union* rappelle aux amateurs le grand concours de Blois, dimanche 29 juin, honneur mille francs, mise obligatoire, 2 fr. par pigeon; mise facultative, 2 fr. par pigeon.

Poules 1 2 3 5 10 et 20 francs. Bénéfices de par ours. Constatation automatique obligatoire dans un lieu public ; des constateurs seront à la disposition des amateurs qui en feront la demande. Mise en paniers le vendredi 27 juin de 2 à 6 heures du soir, café Pandore, rue Pauvrée.

— Le sieur Debacker Florimond, rue de Lannoy, 207, société le *Pigeon Hardi*, rappelle son concours sur St-Just le 29 juin, mise 1,50, 1 fr. de prix, 25 cent. de frais et 25 cent. de prix d'honneur par pigeon.

— Voici le résultat du concours de Chantilly, donné par l'*Union fédérale*, chez M. Victor Carrette, cabaretier à l'Alouette. 579 pigeons de concours lâchés à six heures, vent nord-ouest, convoyeur, Joseph Debacker.

1er prix, H. Carrette, hupppp; 2e, G. Broways, hupp; 3e, G. Broways, huppp; 4e, Dervaux, hup; 5e, L. Farvacque, hupp; 6e, P. Lucatteau, hppp; 7e, Fournier, h; 8e, Wyseur, hupppp; 9e, Dekirs, hpp; 10e, J. Kint, hp; 11e, Dervaux, hpp; 12e, A. Dupont, pp; 13e, L. Farvacque, pp; 14e, H. Vandaele, ppp; 15e, Debacker, p.

16e prix, Nicolas, ppp ; 17e, P. Desreux ; 18e, Baert F.; 19e, Staelens, p; 20e, J. Volcke, p; 21e, Pennel, pp ; 22e, Brunswick, p; 23e, H. Vandaele, pppp; 24e, Ladsous, pppp; 25e, Fourlienie, pp; 26e, Lieuq, pp; 27e, Debray ; 28e, Vaissier, pp; 29e, E. Herman, p; 30e, Delpierre, pppp.

31e prix, Massez, p; 32e, G. Browaeys, pppop; 33e, Decoche J., p; 31e, G. Banyn, ppp; 35e, A. Dupont, p; 36e, E. Dujardin, ppp; 37e, Wanters, pp; 38e, H. Carrette, pp; 39e, Desrousseaux, pp; 40e, J. Mathon, p; 41e, Ivo Volcke ; 42e, Dulunquois, p; 43e, Wolff, pp; 44e, Allaert ; 45e, Fournier D., ppp, 46e prix, Michon, pp; 47e, Hazebroudk, pp; 48e, L. Legrand, p; 49e, G. Dupont, 50e, Dupont pp; 51e, Bourquin, pp; 52e, Hazebroucq, p; 53e, J. Ferret, p; 54e, Haquette; 55e, Fourniers; 56e, P. Marcy; 57e, Vermeulen; 58e, Segers.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 47'27". Le dernier à 8 h. 56'47". Samedi, inscription des pigeons pour le concours de Saint-Just, donné par l'*Union Fédérale*, chez M. Denis Desfontaines, rue de Tourcoing, 100 francs prix d'honneur.

— Le sieur Debacker Florimond, rue de Lannoy, 207, société le *Pigeon Hardi*, rappelle son concours sur St-Just, le 29 juin, mise 1,50 de prix, 25 cent. de frais, et 25 cent. de prix d'honneur par pigeon.

FEUILLETON DU 27 JUIN 1890. — N° 37

UN DRAME FINANCIER

Par Pierre Sales

XVI

Le frère et la sœur

Dès que Vouzadoux fut entré dans le salon, les visages de Baranville et de madame Marsébert redevinrent souriants. On passa dans la salle à manger, et le déjeuner fut très cordial. Quand on servit le café, Yvonne remonta pour aller chercher un ouvrage de broderie, madame Marsébert alla donner quelques ordres ; et les trois hommes se dirigèrent vers une petite pièce décorée à la turque, où ils s'étendirent pour fumer et bien digérer, en gens dont la conscience et le cœur sont parfaitement endormis. Georges offrit ses meilleurs cigares ; puis il ferma à demi les yeux, laissant Baranville et Vouzadoux causer de la Bourse. Vers une heure, Baranville dit :

— Venez-vous à la Bourse, Georges ? Je vous emmène. Mais Georges répondit tranquillement :

— Merci. Je n'irai pas aujourd'hui.

Et cela était dit d'un ton qui signifiait : « Je ne veux pas y aller avec vous. » Baranville le comprit parfaitement et s'en alla, sans un mot de reproche ; mais il eut un haussement d'épaules qui n'échappa pas aux deux amis. Aussi, dès qu'ils furent seuls, Vouzadoux s'écria :

— Je crois que le sieur Baranville ne m'aime pas beaucoup, et qu'il voudrait te conduire comme un gamin.

Georges se redressa un peu, fit tomber la cendre de son cigare et dit :

— Baranville est le vieil ami de la famille ; il m'aime beaucoup, et il est riche. Il a la manie de me donner des conseils, et moi l'adresse de lui échapper. Je vois en lui quelque chose comme un oncle à héritage, à gros héritage ; et je le traite comme tel. Il a droit à des égards ; je te prie d'en avoir pour lui.

Vouzadoux répondit tranquillement :

— Compris.

— Maintenant que nous sommes seuls, raconte-moi ce que tu as fait ?

— La mission était aisée. Cent sous à la concierge, qui est une excellente femme bien disposée à bavarder, et j'ai appris ce qui suit : mademoiselle Loudon est une orpheline vivant aux crocs de ses grands-parents, lesquels grands-parents ont perdu leur fortune, une cinquantaine de mille francs, dans une faillite, dont il n'est pas besoin de parler plus longuement. Il leur reste pour vivre la retraite du vieux : douze cents francs.

— C'est-à-dire de quoi crever de faim, dit Georges.

— Et, continua Vouzadoux, dans le cas où le vieux mourrait — il a une très mauvaise santé — rien du tout, la misère ! Voilà les renseignements matériels. Au moral, Hélène Loudon est le résumé de toutes les vertus. Un ange ! Selon moi, un ange qui ne demanderait pas mieux que d'être déchu. Sa visite de ce matin nous indique qu'elle est une fine mouche, et je crois que tu seras forcé d'y mettre un bon prix. Mais elle en vaut la peine. Autre chose : Elle a pour amoureux, non pour amant, ton ancien caissier.

— Déverain ?

— Oui, le normand Déverain, qui ne se présente plus dans la maison, et par suite, doit avoir lâché la fillette, en bon normand qu'il est, depuis qu'elle n'a plus le sou. Maintenant tu sais tout : le n° 28, la rue, Notre-Dame-de Lorette. La belle a faim ! Jamais, tu n'auras eu de plus jolie maîtresse. La concierge lui remettra en secret toutes les lettres enflammées que tu voudras lui écrire, moyennant une honnête rétribution.

En ce moment, il y eut un léger bruit dans le grand salon ; Vouzadoux regarda et aperçut une forme de femme qui fuyait.

— On nous écoutait; dit-il.

— Parbleu ! dit Georges. Encore cette gamine d'Yvonne ! Elle me forcera à la corriger !

Il se leva et se rendit pendant quelques minutes dans les bureaux de la banque ; puis, suivi de Vouzadoux, il partit pour la Bourse, où il espérait bien rencontrer Baranville et lui indiquer ainsi qu'il entendait faire ses spéculations lui-même et ne pas se laisser diriger.

— Si nous passions devant la maison de la belle Hélène ? demanda Vouzadoux.

— Tu as raison, dit Georges.

Ils sortirent et, par la rue de Morée et la rue Clauzel gagnèrent la rue Notre-Dame-de-Lorette, à peu près à la hauteur de la maison d'Hélène.

— Ah ça, est-ce une vision ? fit soudain Vouzadoux. Il m'a semblé voir ta sœur entrer au numéro 28.

Georges haussa les épaules.

— Tu es fou, dit-il. Yvonne ne quitte jamais l'hôtel à cette heure.

Cependant, il eut un soupçon vague; il resta une minute indécis; puis il fit un geste d'indifférence et pensa :

— Si c'est elle, tant pis !

Mais il ne communiqua pas sa pensée à Vouzadoux.

— Allons vite à la Bourse, dit-il, nous passerons par ici en revenant.

Vouzadoux ne s'était pas trompé. C'était bien Yvonne qui avait pénétré au n° 28, c'était bien la généreuse sœur de ce drôle qui, tout à coup, sans réfléchir, tentait une démarche audacieuse pour prévenir le mal. Elle avait entendu la conversation des deux jeunes gens; elle avait failli se jeter entre eux et appeler Vouzadoux misérable ; mais elle avait eu peur. Alors elle était remontée dans sa chambre : elle avait fait bien vite un paquet de deux robes, avec un peu de linge ; elle avait pris, dans son petit coffret, ses bijoux de jeune fille, puis ce qui restait de son trésor : une centaine de francs.— Elle avait dépensé presque tout ce qu'elle avait pour la tombe de son père.

Ensuite, passant par l'escalier des domestiques elle était sortie sans prévenir madame Marsébert; et elle avait couru. Maintenant, elle montait les quatre étages qui menaient au logement des Loudon, heureuse à la pensée qu'elle allait faire un peu de bien. Elle frappa à la porte que la concierge lui avait indiquée. Hélène vint ouvrir.

— Mademoiselle Loudon ? fit Yvonne.

Elle s'arrêta un peu, essoufflée; puis elle balbutia :

— Je viens, mademoiselle, pour... parce que...

Hélène s'écarta en disant :

— Entrez, mademoiselle.

Elle se retourna vers le vieux qui tremblait dans son fauteuil :

— Grand-père, c'est mademoiselle Marsébert.

Le vieux se dressa en hurlant :

— Hein ! la fille de ce voleur... chez moi !

Yvonne resta interdite; le paquet qu'elle tenait faillit tomber de ses mains. Mais, déjà Hélène la repoussait, sortait avec elle et refermait la porte.

— Oh ! je vous demande pardon, mademoiselle. Veuillez excuser mon grand-père.

Yvonne dit en tremblant :

— Je venais... pour causer avec vous; pour vous porter... ceci.

En ce moment, une autre porte s'ouvrit sur le palier; et le commandant Peyrusse parut, son chapeau sur la tête. Il salua crânement les deux femmes sans reconnaitre Yvonne, qui était cachée par son long voile de deuil et descendit. Presque aussitôt, Robert de Campignac vint aussi sur la porte du logement de son oncle ; il avait passé l'après-midi là, afin de mettre en ordre les comptes du vieux commandant. Il salua Hélène; et celle-ci dit

— Monsieur Robert, mademoiselle désire me voir ; je ne puis la recevoir chez nous ; voulez-vous nous permettre d'entrer chez votre oncle ?

Robert s'inclina et dit :

— Mesdemoiselles, entrez ; je vais me retirer.

Les deux jeunes filles entrèrent. Yvonne releva son voile. Robert poussa un cri.

— Vous !... vous ici, Yvonne !

Hélène n'eut qu'à examiner la façon dont Yvonne et Robert se serrèrent la main pour deviner le secret de leur amour.

— Si mademoiselle le veut bien, dit-elle, vous pouvez rester, monsieur Robert.

Le jeune homme lui adressa un regard de remerciement. Hélène reprit :

— Vous pouvez parler en toute liberté devant M. de Campignac, mademoiselle, c'est presque un parent pour nous.

Yvonne était embarrassée ; elle n'aurait pas voulu faire étalage de sa charité. Enfin, elle dit :

— Mademoiselle, j'ai appris tout à l'heure, par une conversation de mon frère, que vous cherchiez du travail. Or, c'est nous qui sommes cause de cela: Moi, je ne comprends pas grand'chose aux affaires. Je ne puis réparer le tort que mon père vous a fait. Mais, j'ai quelques économies, des bijoux, des robes que je ne mettrai plus. Voulez-vous bien me permettre de vous les offrir ? C'est une grâce que je vous demande. Cela vous aidera peut-être à attendre le moment où vous gagnerez de l'argent. Oh ! ne me refusez pas !

Devant cette offre faite si naïvement, si simplement, Hélène et Robert sentirent les larmes venir à leurs yeux. Hélène, cependant, eut un mouvement de fierté ; mais Robert lui dit :

— Acceptez, mademoiselle ; vous me feriez beaucoup de peine si vous refusiez !